

Permanence juridique au Collectif Handicaps 35



AGIR ENSEMBLE

Le Collectif Handicaps 35 peut accueillir les familles qui ont des difficultés pour la mise en place d'une prise en charge adaptée et/ou d'un Droit non mis en œuvre **pour leur enfant.**

Une permanence juridique sera ouverte : **le mercredi 01 octobre 2025, de 9h 30 à 12h 30.**

Une avocate recevra les familles dans les locaux du Collectif (31 Bd du Portugal, 35200 Rennes) pour une consultation d'orientation. Le coût de cette consultation est pris en charge par le Collectif Handicaps 35.

**Pour commencer : prendre contact avec le
Collectif Handicaps 35 :**

Email : permanencejuridique.ch35@orange.fr

Tél. 09 75 41 68 07

Vous recevrez une fiche d'informations à renseigner sur les difficultés rencontrées. Il vous sera proposé un rendez-vous au retour de cette fiche.

Il est important que les familles préparent au mieux leur rendez-vous : apporter tous les documents dont elles disposent pour bien faire comprendre la situation de leur enfant. Les notifications reçues de la MDPH ou des services de l'Éducation Nationale sont particulièrement indispensables. Les traces des démarches déjà accomplies sont également importantes.

Ce rendez-vous, d'une vingtaine de minutes, est une première étape faite d'écoute, de compréhension de la situation, et de conseils sur la démarche à adopter. Un suivi pourra être fait.

Si une suite judiciaire doit être donnée, la juriste pourra accompagner la famille contre rémunération. Ce pourra être dans le cadre de l'aide juridictionnelle pour les familles qui ont droit à cette aide.

Diffusez cette information ! Il faut connaître les recours possibles pour faire appliquer les Droits de nos enfants !